

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11/01/2021

Le onze janvier deux mille vingt et un, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à dans la salle de la Mairie, en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur BARON Jérôme, Maire.

Etaient présents : ARNAUD Luc, BARON Jérôme, BISTUE Christiane, Mme BRAHIMI-CHARDOUNAUD Claire, Mme GALLOIS Diane, Mme DELOIN Perrine, M.LOUBATIERE Jean-Marc, M.MOURIC Roland, M. REVOL Stéphane et Mme SOUCHON Line.

Absente excusée : Mme MASBON Elodie qui a donné son pouvoir à Mme GALLOIS Diane.

Suite à l'état d'urgence sanitaire déclaré à partir du 17/10/2020, le Conseil Municipal se réunit dans le respect des gestes barrières avec le port du masque obligatoire et sans public.

Secrétaire de séance : Mme SOUCHON Line vote à l'unanimité.

Le Maire donne lecture de l'ordre du jour en demandant l'approbation du Conseil Municipal pour rajouter un point sur une prise de décision concernant Maître MAHISTRE, ce qui est accordé à l'unanimité donc l'ordre du jour est le suivant.

ORDRE DU JOUR :

- 1- Approbation du conseil municipal 07/12/2020
 - 2 -Délibération vente bâtiment de l'ancienne mairie
 - 3- Délibération pour décision modificative M14
 - 4- Délibération pour le SMEG concernant la deuxième tranche éclairage public demande de versement de subvention.
 - 5- Rapport de la conseillère du CAUE concernant le projet de la salle communale.
- Questions diverses

1- Approbation du procès-verbal du 07/12/2020 :

Mme BRAHIMI-CHARDOUNAUD Claire procède à la lecture du procès-verbal du 07/12/2020.

Vote pour à l'unanimité.

2- Délibération vente bâtiment de l'ancienne mairie :

Monsieur ARNAUD Luc procède à la lecture du projet de la délibération.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-22,

Suite à la décision du Conseil Municipal de mettre en vente le bâtiment situé sur la parcelle AD62 (ancienne mairie+ bibliothèque+ deux logements+ garage).

Les estimations ont été établies par des agences immobilières qui nous conseillent de vendre au prix de 200 000.00 €.

Le Conseil Municipal décide de donner la priorité d'achat aux habitants de SAINT-BENEZET.

Le Conseil Municipal étudiera les demandes et dans la négative l'offre de vente sera mise en agence.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'autoriser la vente du bien précité, en laissant la priorité aux habitants de SAINT-BENEZET.

Monsieur ARNAUD Luc donne des explications sur les estimations de la vente par les agences immobilières

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré : quatre voix contre (Mme BISTUE Christiane, Mme BRAHIMI-CHARDOUNAUD Claire, M.LOUBATIERE Jean-Marc, M.MOURIC Roland) et sept voix pour.

Le Conseil Municipal adopte à la majorité la vente de l'ancienne mairie et autorise de vendre ce bien et de donner délégation au Maire pour signer tous documents se référant à cette vente.

3-Délibération pour décision modificative concernant la M14 :

Mme SOUCHON Line donne lecture du projet de délibération concernant la décision modificative pour la M14.

Nous constatons qu'en fonctionnement au chapitre 11 Charges à caractère général, nous avons des dépassements de dépenses par rapport au budget prévisionnel, nous avons Sous-estimé les montants sur certains postes.

Budget prévisionnel chapitre 11	Montant budgété	Réalisation
	59 700.00 €	64 195.41 €

Un écart de 4 495.41 €.

Ce montant sera régularisé par les recettes de fonctionnement au chapitre 73 Impôts et taxes compte 73111 contributions directes où le montant budgété était de 57 300.00 € et la réalisation est de 72 637.00 €. Nous avons donc un excédent de 15 337.00 €.

Donc nous allons créditer le chapitre 11 Charges à caractère général de 4 495.41 € sur les postes en dépassement et débiter le chapitre 73 compte 73111 contributions directes de 4 495.41 €.

Nous demandons au Conseil Municipal, après en avoir délibéré pour à l'unanimité.

Le Conseil Municipal donne l'accord pour effectuer une décision modificative.

4-Délibération pour le SMEG concernant la deuxième tranche éclairage public demande de subvention :

Monsieur Le Maire expose à l'Assemblée la nécessité de changer l'éclairage public sur toute la commune de SAINT-BENEZET afin de diminuer la consommation électrique. Cette opération a été prévue sur trois ans.

La première tranche s'est effectuée sur l'année 2019.

Monsieur le Maire propose que le Conseil Municipal se prononce pour solliciter le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard afin d'aider la commune à financer ce projet.

Le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard pourrait aider la commune à hauteur de 30 %.

Pour 2021, le coût s'élèverait à 19 890.00 € H.T

Une subvention de 30 % soit 5 967.00 € H.T

Le solde sera financé par la commune soit 13 923.00 € H.T.

Cette somme devra être inscrite au budget 2021.

Monsieur le Maire précise qu'une baisse d'intensité sera effectuée la nuit, ce qui est préférable à l'extinction totale des luminaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré pour à l'unanimité, et décide de donner toute délégation au Maire pour demander et signer tous documents concernant la demande de subvention au SMEG pour l'année 2021.

5- Rapport de la conseillère du CAUE concernant le projet de la salle communale :

Monsieur le Maire à la lecture du rapport. Suite à une réunion avec la conseillère du CAUE ainsi que Monsieur BARON Jérôme, Monsieur ARNAUD Luc, Mme SOUCHON Line, Mme GALLOIS Diane, Mme DELOIN Perrine et Mme MASBON Elodie.

Le choix du terrain : Comparaison avec les atouts et les contraintes sur trois parcelles. La conseillère du CAUE recommande la parcelle AC38 pour la construction de la salle.

Le CAUE assure le travail de programmiste, aide la commune à la recherche de subventions, à la mise en place du dossier, choix de l'architecte, marchés publics, etc...

Accord de principe pour que le CAUE nous aide. Deux abstentions (BISTUE Christiane, Mme BRAHIMI-CHARDOUNAUD Claire), 9 voix pour.

6- Prise de décision :

Le Maire informe que Mme MAHISTRE va défendre la Mairie dans l'affaire « Cadre de vie et Environnement »

Pour information :

- Le hangar vandalisé le 21/12/2020, déclaration de vol de matériel à l'assurance, dépôt de plainte, une alarme est à envisager au hangar ou une caméra, à voir.
- Achat d'un défibrillateur avec une subvention de Groupama.
- Sauvegarde des données informatiques par symbiose.
- Compte-rendu par Monsieur ARNAUD Luc des recours et remboursements de Groupama.
- Carte communale : réunion avec PPA jeudi 21 Janvier 2021.
- Le site internet sera opérationnel le 1^{er} Février 2021 « saintbenezet.fr »

Plus de questions à l'ordre du jour Monsieur Le Maire lève la séance à 21 H 30.

M.ARNAUD Luc

Mme BISTUE Christiane

Mme BRAHIMI CHARDOUNAUD Claire

Mme GALLOIS Diane

Mme DELOIN Perrine

M.LOUBATIERE Jean-Marc

M.MOURIC Roland

M. REVOL Stéphane

Mme SOUCHON Line

M. BARON Jérôme

